

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Art et patrimoine	No SD SD-2023-1793
OBJET	Recommander au conseil d'approuver le contrat d'exécution, de cession d'oeuvres d'art et de licences d'utilisation à intervenir entre Ville de Laval et Germaine Koh Studio pour la réalisation des oeuvres d'art public intégrées aux planchodromes des parcs du Moulin, du Sablon et Notre-Dame, au montant de totalt de 241 447,50 \$	
No dossier(s) interne(s) : A-S MICHEL No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 01-Saint-François 14-Chomedey 21-Sainte-Rose Date CE souhaitée : 2023-04-26 Date CM souhaitée : 2023-06-06		
Actions : OCTROI Demande d'achat : Oui CT requis : Oui Montant : 241 447,50 \$ Mode de sollicitation : De gré à gré Type de contrat : Service(s) professionnel(s) Récurrence : Non Résultat : GERMAINE KOH STUDIO LTD 241 447,50 \$ (incluant TPS et TVQ) Unité(s) administrative(s) concernée(s) Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social Service des immeubles, parcs et espaces publics Projet(s) 16589 Financement Autre source : Paiement comptant des immobilisations PTI		
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)		

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Art et patrimoine	No SD SD-2023-1793
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS Le Service des Immeubles parcs et espaces publics (IPEP) procède à la construction et rénovation de trois skateparks situés dans les parcs Sablon, du Moulin et Notre-Dame. Dans ce contexte, il était prévu qu'une oeuvre d'art public soit intégrée à chaque projet, conformément à la Politique d'intégration de l'art public aux bâtiments et sites municipaux. En collaboration avec la Division art et patrimoine (DAP) du Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social, un concours sur invitation a été organisé pour créer des oeuvres skatables. Le budget alloué à la production des trois oeuvres et leur installation est de 210 000 \$ plus taxes. Le jury composé d'expert.e.s, de représentant.e.s de la DAP et de l'IPEP, ainsi que de la firme d'architecture de paysage et du concepteur des skateparks a retenu les services de l'artiste contemporaine Germaine Koh. Germaine Koh est une artiste skateuse basée à Vancouver qui utilise un grand éventail de techniques. Elle adapte des objets, des actions et des espaces familiers pour créer des situations qui examinent le sens des expériences communes et les liens entre les gens, la technologie et les systèmes naturels. Elle est lauréate du Prix du Gouverneur général en arts visuels et en arts médiatiques en 2023. Dans le cadre du concours, elle a proposé de réaliser plusieurs oeuvres : - "Monument en cours" : Une oeuvre en bronze coulée à partir d'un tronc d'arbre lavallois qui fait référence à la fonction des monuments, tout en créant une invitation à changer le monde par l'action. - "Signaux" : Des installations qui ressemblent à des groupements de plantes locales que l'on retrouve dans la région et dans les zones humides adjacentes à chacun des trois skateparks. Ces « plantes » sont fabriquées à partir de panneaux de rue récupérés découpés en forme de plantes, qui réfléchiront la lumière la nuit. Certaines de ces « plantes » auront des détails suggérant d'autres façons de les utiliser : pour fixer des affiches ou suspendre des manteaux ou des sacs à dos, par exemple. Au parc Notre-Dame, un seul grand arbre, construit à partir de luminaires excédentaires de la Ville de Laval, est inspiré d'un arbre définitif de la région, l'érable. Au parc du Sablon, les surfaces auxquelles ceux-ci sont attachés auront une certaine flexibilité et les tiges seront en acier inoxydable mince, de sorte qu'elles se déplaceront en réponse aux utilisateurs. - "Sprites" : Plusieurs charmants personnages rendus en mosaïque de carreaux dans le style 8 bits des jeux vidéo classiques, apparaissent dans chacun des skateparks, soulignant le caractère de terrain de ces espaces skatables. Cet ensemble d'oeuvres ajoute une texture visuelle et tactile ludique à l'aire de skate, et sera soit comme des obstacles à éviter, soit comme des cibles à toucher. La mosaïque de tuiles fait également spécifiquement référence à l'histoire des skateparks. À la suite de cette sélection, un contrat d'exécution, de cession d'oeuvre d'art et de licences d'utilisation a été rédigé. La signature de l'entente permettra à l'artiste de procéder à la production des oeuvres puis à leur installation.		
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS Le financement attribué à l'oeuvre est de 210 000 \$ plus taxes. La ventilation budgétaire se décline comme suit : - 1e versement (25%) - 52 500 \$ (plus taxes) à la signature du contrat. - 2e versement (65 %) - 136 500 \$ (plus taxes) lors de la fourniture d'une preuve d'avancement des travaux de réalisation. - 3e versement (10 %) - 21 000 \$ (plus taxes) à la suite de l'installation des oeuvres d'art public. Le coût total du mandat est de 210 000\$ (plus taxes) ou 241 447,50 (taxes incluses). Le paiement se fera sur présentation de factures. Le présent investissement de 220 474 \$ (taxes nettes incluses) s'inscrit dans le cadre du projet« Aménagement de skateparks et pumptrack » pour lequel un montant de 4 200 000 \$ est prévu au PTI dont 1 000 000 \$ en 2023. Dépense financée à même les sommes disponibles pour le paiement comptant des immobilisations		
CULTURE Art public		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES Préparation et signature du contrat d'exécution des oeuvres : printemps 2023 Fabrication des oeuvres : été 2023 - printemps 2024 Installation des oeuvres et inauguration : été 2024		
CADRE NORMATIF Cadre normatif : Conformément à l'article 573.3, 4e paragraphe de la Loi sur les cités et villes. Les articles 573 et 573-1 (obligation de procéder par appel d'offres) ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est la fourniture de biens meubles ou de services reliés au domaine artistique ou culturel.		

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Art et patrimoine	No SD SD-2023-1793
REMARQUE(S) Nom fournisseur : Germaine Koh Studio Ltd. Adresse : 408-2333 Triumph Street Ville : Vancouver, C-B Code Postal : V5L 1L4 Téléphone : 778 317-9745 Courriel : mail@germainekoh.com		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au Conseil municipal d'octroyer le mandat à l'artiste à GERMAINE KOH STUDIO LTD, pour la réalisation des oeuvres d'art public intégrées aux skateparks des parcs du Moulin, du Sablon et Notre-Dame au montant de 241 447,50 \$ (incluant TPS et TVQ), le tout selon les termes et conditions prévues contrat d'exécution et de cession d'oeuvres d'art et licences d'utilisation. d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente de service. d'autoriser des crédits au montant de 220 474 \$ (taxes nettes incluses) pour assurer le financement des oeuvres d'art public intégrées aux skateparks des parcs du Moulin, du Sablon et Notre-Dame, et ce, pris à même les sommes disponibles pour le paiement comptant des immobilisations. (CT:1746189)		
CERTIFICATION		
Numérotation des finances : 1746189 Coût estimé affectant l'année en cours : 220 473,75 \$ CM requis :Oui		
Annotation(s) La recommandation "d'autoriser des crédits au montant de 220 474 \$" ne nécessite pas l'approbation du Conseil municipal. (Les financements ne nécessitent pas l'approbation du Conseil). Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours. LEFEBVRE, Madame LISON (54347) 2023-06-21 AN - MS - JR		